

Solange FOURNEL

expert-comptable associée

Simon HONORE

expert-comptable associé

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

SAS 5 VALLEES ECH
239 RUE DE MERIC

34090 MONTPELLIER

Bilan actif
Bilan passif

Copie certifiée conforme à l'original

Centre d'activité Sud
67 rue des Tabellions
05100 Briançon
Tel : 04.92.20.22.38
Mail: briancon@cimergence.fr



synerga
ORGANISME
D'EXPERTISE COMPTABLE
INTERNATIONALE

Bilan Actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)				
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	1 774 531		1 774 531	2 909 300
	Autres créances	88 598		88 598	23 842
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	74 217		74 217	61 746
	Charges constatées d'avance	352		352	
	TOTAL (III)	1 937 698		1 937 698	2 994 887
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		1 937 698		1 937 698	2 994 887

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2024	31/12/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	5 000	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	500	
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	183 174	
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	59 767	183 674
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	248 442	188 674
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	1 110 395	1 060 427
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	153 294	48 323
	Dettes fiscales et sociales	322 210	540 298
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	6	
	Produits constatés d'avance (1)	103 351	1 157 164
	Total des dettes	1 689 256	2 806 213
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 937 698	2 994 887
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	59 767,12	183 674,49
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 689 256	2 806 213
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
	(3) Dont emprunts participatifs		

5 Vallées ECH

**Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 239 rue de Méric, 34090 MONTPELLIER
921 021 754 RCS MONTPELLIER**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 11 mars 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 59 767,12 euros de la manière suivante :

*Bénéfice de l'exercice 59 767,12 euros
En totalité au compte « **Autres réserves** ».*

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 11 mars 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

**Certifié conforme
Le Président**

5 Vallées ECH

**Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 239 rue de Méric, 34090 MONTPELLIER
921 021 754 RCS MONTPELLIER**

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 11 mars 2025
--

*L'an deux mille vingt-cinq,
Le 11 mars,
A 10 heures,*

Les associés de la Société 5 Vallées ECH se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 239 rue de Méric 34090 MONTPELLIER, sur convocation faite [Moyen de convocation (lettre simple, recommandée, voie électronique ...)] adressée le [Date de la convocation de l'associé à l'AGO Annuelle] à chaque associé.

Sont présentes :

- Société 5 VALLEES HSC, représentée aux présentes par son Président, Mr Rodolphe MELLET titulaire de 1 action nominative ordinaire en pleine propriété,*
- Société 5 VALLEES PROMOTION, représentée aux présentes par son Président, Mr Rodolphe MELLET titulaire de 1 action nominative ordinaire en pleine propriété,*
- Monsieur MELLET Rodolphe, titulaire de 394 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,*
- Monsieur VALLERE Norbert, titulaire de 104 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,*

Total des actions des associés présents : 500 actions sur les 500 actions composant le capital social.

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Rodolphe MELLET, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Norbert VALLERE est désigné comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,*
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan et le compte de résultat, arrêtés au 31 décembre 2024,*

- Le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 et quitus au président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé. Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 230-1 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1, IV du même code.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 59 767,12 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 59 767,12 euros
En totalité au compte « **Autres réserves** ».

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Rodolphe MELLET

Norbert VALLERE

Société 5 VALLEES HSC

Société 5 VALLEES PROMOTION